



Direction des affaires juridiques

Réunion du 22 novembre 2024

Date de convocation : 08 novembre 2024

Délibération N° 501

VOEU RELATIF AU TRAITE DU MERCOSUR

Vœu présenté par les groupes "Union pour l'Avenir de la Saône-et-Loire" (UASL) et "Saône-et-Loire Unie" (SLU)

Président : M. André ACCARY

Membres présents : ACCARY André, AMIOT Catherine, AURAY Géraldine, BALLOT Alain, BARNAY Marie-Claude, BECOUSSE Jean-Claude, BELTJENS Colette, BERGERET Vincent, BERTHIER Pierre, BROCHOT Frédéric, BURDIN Raymond, CANNARD Frédéric, CANNET Claude, CANTIER Nadège, CHALUMEAU Mathilde, CHAMBRIAT Sylvie, CHENUET Carole, CLEMENT Sophie, CORNELOUP Josiane, COURTOIS Jean-Patrick, DAMY Nathalie, DESCHAMPS Amelle, DESCIEUX Jean-Christophe, DESJOURS Thierry, DESMARD Jean-Michel, DESROCHES Patrick, DUPARAY Lionel, DURAND Bernard, DURIX Arnaud, DUVERNOIS Michel, FONTERAY Jean-Luc, FRIZOT Marie-Thérèse, GAUDRAY Alain, GIEN Chantal, GRUET Aline, GUIGUE Jean-Vianney, HIPPOLYTE Jean-Marc, JACQUARD Sébastien, LALANNE Carine, LANOISELET Dominique, LAUBERAT Didier, LEMONON Elisabeth, LOTTE Dominique, MARTIN Sébastien, MAUNY Marie-France, MELIN Dominique, PHILIBERT Alain, PLISSONNIER Florence, REYNAUD Hervé, ROBIN Christine, VADOT Anthony, VAILLANT Françoise

Membre(s) absent(s) ou excusé(s) : BRUNET-LECHENAULT Claudette, COGNARD Jean-François, COUILLEROT Evelyne, MARTELIN Cécile, PERRIN Viviane, ROBLOT Elisabeth

Claudette BRUNET-LECHENAULT a donné pouvoir à Jean-Christophe DESCIEUX, Jean-François COGNARD à Géraldine AURAY, Evelyne COUILLEROT à Jean-Marc HIPPOLYTE, Cécile MARTELIN à Arnaud DURIX, Viviane PERRIN à Alain PHILIBERT, Elisabeth ROBLOT à Jean-Michel DESMARD.

Secrétaire de séance : DESCHAMPS AMELLE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le vœu présenté par les groupes UASL et SLU du Département de Saône-et-Loire,

Après avoir recueilli l'avis de la Commission Aménagement du territoire, environnement, agriculture,

Considérant que le Département porte une attention toute particulière à ses agriculteurs, piliers de son économie mais aussi de son identité,

Considérant que le traité du Mercosur, tel qu'il est envisagé à ce jour, mettrait en péril les agriculteurs en les exposant à une concurrence déloyale, en les confrontant à des produits agricoles soumis à des normes sanitaires et environnementales non régulées et mettrait à mal les bases de la souveraineté alimentaire,

Considérant qu'il apparaît nécessaire que le Gouvernement s'oppose à cet accord sous sa forme actuelle, en revoie les termes pour garantir une protection adéquate des agriculteurs et des consommateurs, et mobilise les collectivités locales pour qu'elles soient pleinement associées à ces discussions,

Considérant qu'il apparaît par ailleurs opportun que la France exerce son droit de veto lors du vote au Conseil de l'Union européenne et refuse toute tentative de la Commission européenne visant à découper l'accord pour en faciliter l'adoption,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- d'adopter le vœu relatif au traité du Mercosur, tel que joint en annexe.

Le Président,
ANDRE ACCARY

Exécutoire de plein droit

Transmission en Préfecture le 29.11.2024

Publié ou Notifié le 29.11.2024

~~Affiché le~~



Vœu relatif au traité du Mercosur

Assemblée Départementale du 22 Novembre 2024

Vœu présenté par le Groupe Union pour l'Avenir de la Saône-et-Loire et le Groupe Saône-et-Loire Unie.

Troisième département de France par son agriculture, la Saône-et-Loire porte une attention toute particulière à ses agriculteurs, piliers de son économie mais aussi de son identité. Fier de cette filière d'excellence qui façonne ses paysages, forge sa tradition rurale, et assure son rayonnement à travers le monde, notre département ne saurait rester impassible face à des engagements internationaux qui menacent le travail mené depuis des années par ses différents acteurs : agriculteurs, collectivités locales et citoyens.

L'agriculture de nos territoires a su se distinguer par sa politique d'exigence pour inventer une filière agricole de proximité, la rendre exemplaire par ses pratiques et vertueuse dans son ambition environnementale.

Le traité du Mercosur, tel qu'il est envisagé, viendrait en totale contradiction avec les actions engagées. Un tel accord mettrait en péril nos agriculteurs en les exposant à une concurrence déloyale, et en les confrontant à des produits agricoles soumis à des normes sanitaires et environnementales non régulées. Importer massivement des productions agricoles cultivées ou élevées avec des substances interdites en Europe serait un contresens sanitaire, économique et environnemental, qui mettrait à mal les bases de notre souveraineté alimentaire.

Menaçant les efforts essentiels à la résilience des territoires ruraux et à l'indépendance alimentaire de la nation, cette situation aggraverait la crise agricole, déjà exacerbée par l'explosion des coûts de production et la chute des cours.

Aux côtés de Départements de France, nous appelons donc le Gouvernement à :

- S'opposer fermement au traité du Mercosur sous sa forme actuelle.
- Revoir les termes de l'accord pour garantir une protection adéquate de nos agriculteurs et des consommateurs.

- Mobiliser les collectivités locales, notamment rurales, pour qu'elles soient pleinement associées à ces discussions.

Nous demandons également au Président de la République et au Gouvernement :

- D'exercer leur droit de veto lors du vote au Conseil de l'Union européenne.
- De refuser toute tentative de la Commission européenne visant à découper l'accord pour en faciliter l'adoption.

Ce vœu reflète une position claire en faveur d'une agriculture respectueuse des normes, de la santé publique et des valeurs rurales qui font la fierté de notre département et de notre pays. Une copie de la présente sera transmise au Président de la République, au Premier Ministre, à la Ministre de l'Agriculture, à la Présidente de la Commission Européenne ainsi qu'aux parlementaires de Saône-et-Loire.